

FACTURE ETABLIE PAR ET AU COMPTE DE :

FACTURE

Campagne de Prophylaxie 2009 / 2010

Tarifs fixés par Arrêté Préfectoral N°2009-10563 du 18/12/2009

CACHET DU CABINET VETERINAIRE

N° TVA :

Facture N° :

Date : / /

Désignation des actes	Quantité	P.U. €HT	Prix Total HT
Visite d'exploitation, par déplacement du vétérinaire - pour un déplacement unique, il est facturé une seule visite			
- visite pour prophylaxie en élevage bovin		25,00	
- visite pour prophylaxie en élevage bovin en zone défavorisée		26,50	
- visite pour introduction en élevage bovin		18,73	
- visite pour introduction en élevage bovin en zone défavorisée		21,65	
- visite pour prophylaxie ou introduction en élevage ovin ou caprin		26,50	
- visite pour prophylaxie en élevage porcin		25,60	
- visite d'assainissement CAEV		106,00	
- contrôle de conformité initiale cheptel d'engraissement dérogatoire		89,55	
- visite de maintien de conformité dans un cheptel dérogatoire		22,44	
Actes vétérinaires			
A partir de 36 animaux devant subir un acte prophylaxie, ainsi qu'en cas de carence de contention quelque soit le nombre d'animaux, les actes sont facturés au temps passé dans l'élevage par le vétérinaire. Chaque ¼ d'heure entamé est dû (soit 23,50 euros ht / quart d'heure)		93,00	
Jusqu'à 35 animaux devant subir la prophylaxie et présentés à l'attache ou dans un couloir de contention, avec présence des personnes nécessaires pour les amener et les immobiliser, la facture est établie sur la base du nombre d'actes :			
- bovin, prise de sang		2,25	
- bovin, tuberculination simple		2,10	
- bovin, traitement varron ou vaccination IBR (produit en sus)		2,30	
- ovin ou caprin, prise de sang		1,26	
- porcin, prélèvement sur buvard		1,91	
- porcin, prélèvement sur tube de sang		2,90	
Déplacement pour prophylaxie hors tournée et visite d'introduction			
- par km (distance totale parcourue A/R cabinet/exploitation)		0,52	
Autres selon notification			

La facture n'est délivrée qu'à l'issue de la prophylaxie complète. Elle pourra être utilisée comme preuve dans le cadre d'une action contentieuse à la suite d'un contrôle administratif, qui mettrait en évidence des animaux non présentés au vétérinaire sanitaire.

Total HT :

TVA 19,6 % :

Total TTC :